



**RECONDUCTION n° 20/1
DU PROCES-VERBAL n° EFR-15-M-001911**

Selon les normes NF S 61937-1 (2003) et NF S 61937-7 (2010)

Concernant	Une gamme de Dispositifs d'Evacuation Naturelle de Fumées et de Chaleur (DENFC) montés en toiture, à un vantail ou deux vantaux articulés autour d'un axe de rotation, alimentés par énergie électrique ou pneumatique Référence : CDV
Demandeur	MADICOB 16 avenue du Vert Galant F – 95310 SAINT-OUEN L'AUMONE
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : AUCUNE
Durée de validité	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 31 juillet 2025. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances d'aptitude à l'emploi des mécanismes de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 21 décembre 2020

X

Nicolas ROYET

Chargé d'Affaires
Signé par : Nicolas ROYET

X

Xavier REMOIVILLE

Superviseur
Signé par : Xavier REMOIVILLE